

Prix 2024 : 980€

Cette formation permettra de développer des compétences techniques des diététiciens ou puéricultrices pour permettre d'accompagner le temps du repas des bébés grâce à une diversification menée par l'enfant ou diversification autonome

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Mémoriser les dernières recommandations sur la diversification alimentaire de l'enfant
- Énumérer les principes de base d'une Diversification Menée par l'Enfant (DME)
- Découvrir des préparations adaptées aux capacités évolutives des enfants
- Mettre en pratique un atelier individuel ou collectif auprès des parents ou des professionnels de la petite enfance

Public cible et prérequis

- Diététiciens-nutritionnistes
- Puéricultrices
- Pas de prérequis scientifiques et/ou techniques

Programme

- LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE
 - Les dernières recommandations sur la diversification alimentaire (ANSES, HCSP et PNNS)
 - Rappels : les besoins nutritionnels et le comportement alimentaire des 0 à 3 ans (ex : capacité d'autorégulation des enfants)
 - La néophobie alimentaire
- LA DIVERSIFICATION MENEÉ PAR L'ENFANT OU DIVERSIFICATION AUTONOME
 - L'origine et philosophie de la DME
 - L'évolution des habiletés du bébé
 - Les principes de base : prérequis, sécurité (la peur de l'étouffement), installation de l'enfant, présentation des aliments et contexte du repas
 - S'équiper : utile ou futile ?
 - Les avantages, inconvénients et idées reçues de la DME pour les parents et les professionnels
 - L'approche mixte : comment combiner la diversification « classique » et la DME
- ATELIER PRATIQUE
 - Comment présenter les aliments : taille et texture...
 - Comment composer une assiette pour bébé avec les aliments du placard
 - Idées recettes
 - Astuces pratiques : • Comment faciliter la préhension des aliments glissants • Comment s'organiser au quotidien : aliments de base, congélation etc.
- LA PRATIQUE PERSONNELLE : Réflexion autour de la mise en pratique de la DME
 - Comment l'intégrer dans ma pratique auprès des parents et des professionnels de la petite enfance :
 - En consultation individuelle,
 - En Atelier de groupes,

- Et en appui aux structures

Equipe pédagogique

- Chargée de formation Restauration Collective Intervenante : Lucie DARJO, diététicienne nutritionniste spécialiste de la DME et l'accompagnement de l'enfant

Organisation de la formation		Modalités d'évaluation et suivi de l'exécution
<p>Durée 14.00 heures (2.00 jours)</p> <p>Modalités pédagogiques Formation présentielle</p> <p>Méthodes pédagogiques mobilisées et ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alternance de méthodes pédagogiques : apports de connaissances, exercices pratiques, études de cas, réflexion, analyses et échanges d'expériences • Documents supports de formation projetés. • Document pédagogique remis à chaque participant <p>Dates et prix : à consulter sur notre site internet</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des attentes : Questionnaire de préformation et tour de table en début de formation • Évaluation de la progression pédagogique en cours de formation : questions orales ou écrites, mises en situation, analyse de cas... • Évaluation des acquis de formation : Quiz d'évaluation des acquis en début et en fin de formation • Évaluation de la satisfaction : Questionnaire d'appréciation à chaud et à froid • Feuilles de présence, délivrance d'un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de formation
Contact	Accessibilité aux personnes handicapées	Modalités et délais d'accès
<p>SSHA-ISA 16A rue de l'Estrapade 75005 PARIS</p> <p>Tél : +33 (0)1 43 25 11 85 E-mail : isa@ssha.asso.fr Site web : www.ssha.asso.fr</p> <p>Intra possible nous consulter</p>	<p>Si vous êtes en situation de handicap, notre équipe pédagogique se tient disponible pour vous accompagner à tout moment de votre formation. N'hésitez pas à nous contacter, nous nous efforcerons de mettre tout en œuvre pour vous faciliter l'accès et le suivi de votre formation.</p> <p>Nos locaux sont en conformité avec la réglementation PMR.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Convention de formation si inscription initiée par l'employeur dans le cadre du plan de développement de compétences • Contrat de formation individuel si inscription initiée par le participant • Inscription par le biais d'un bulletin téléchargeable sur le site internet, J-30 avant la formation et possible jusqu'à J-1 selon disponibilité